

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Mars 2010

L'an Deux Mil dix, le mercredi 24 Mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Brézé, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présence de **Monsieur André NIORT, Maire**

Convocation en date du : 17 Mars 2010

Étaient présents : Mmes Mrs : NIORT André Maire, BOUTEILLER Guy, VASSEUR Nathalie, DENIS Michel, Adjoints, BEAUCHENE Damien, GUILLOT Jean-François, MAURICET Jean Paul, BERTHOME Laurence, POROU Noël, BRUNET Nadine, LE ROUX Marguerite, BOISGARD Thierry, LACASSIN Nelly, Conseillers municipaux.

Était excusé : M. GUILLOT Jean-François

Était absent :

Secrétaire de séance : M. BEAUCHENE Damien

Pouvoirs : Monsieur GUILLOT Jean-François a donné pouvoir pour le représenter, émettre tout vote et signer tout document à Monsieur NIORT André

Ordre du jour :

- Reprise de la procédure de révision du POS en PLU à partir de la phase de débat du PADD
- Avenant n°1 – marché d'étude relatif à la révision du PLU
- Approbation du compte de gestion 2009
- Vote du compte Administratif 2009
- Vote du Budget Primitif 2010
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009
- Subventions
- Contributions directes
- Convention Ecole Saint Vincent
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 Mars 2010

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

REPRISE DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU POS A PARTIR DE LE PHASE DE DÉBAT DU PADD

Monsieur le Maire expose que la délibération du 18 Février 2004 prescrivait la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire indique que les modifications à apporter au projet de PLU, suite aux observations des services de l'Etat et particulièrement sur la nécessité de réduire les superficies des zones à urbaniser définies au projet de PLU, modifient l'économie générale du PLU et notamment les orientations générales du PADD.

Monsieur le Maire ajoute que cette modification de l'économie générale du PLU entre l'arrêt de projet et l'approbation du PLU n'est pas conforme aux dispositions du code de l'urbanisme et est susceptible de constituer un risque juridique pour le PLU.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de reprendre la procédure de révision du POS en PLU au stade PADD.

Vu le Code de l'Urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- 1) DE REPRENDRE les études du Plan Local d'Urbanisme au niveau du PADD
- 2) DE DONNER autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention qui serait nécessaire à l'intervention d'un bureau d'étude compétent.
- 3) LES CRÉDITS destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

AVENANT N°1 – MARCHÉ D'ÉTUDE RELATIF A LA RÉVISION DU PLU

Le Conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché d'étude relatif à la révision du PLU conclu avec le Cabinet Architour, situé au Mans pour un montant de 3 000€ HT (soit 3 558€ TTC).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 – M14

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ; l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **déclare, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Compte Administratif est arrêté à la somme de :

Investissement

Recettes :	241 079,04€
Dépenses :	130 196,66€

Solde :	+ 110 882,38€

Pas de restes à réaliser

Fonctionnement

Recettes :	774 333,44€
Dépenses :	623 946,52€

Solde :	+150 386,92€

Investissement

Résultat de clôture de l'année précédente :	87 720,92€
Résultat exercice 2008 :	+ 110 882,38€

Résultat de clôture :	+ 198 603,30€

Monsieur le Maire se retire pour le vote qui est présidé par Monsieur BOUTEILLER Guy, Doyen d'âge.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que le budget sera voté au niveau du chapitre.

- Vote du budget communal 2009 :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 790 466€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 414 807€.

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

<i>FONCTIONNEMENT</i>	M14
Recettes	774 333,44€
Dépenses	623 946,52€
Solde	+ 150 386,92€

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'investissement de :

<i>INVESTISSEMENT</i>	M14
Recettes	241 079,04€
Dépenses	130 196,66€
Solde	+ 110 882,38€
Résultat de clôture précédent	+ 87 720,92€
Total	+ 198 603,33€

Soit un résultat total: 348 990,25€

Restes à réaliser : néant

Décide à l'unanimité :

une affectation en réserves : R 1068 : + 150 386,92€

un report en investissement : R 001 : + 198 603,33 €

- Article 6067 : fournitures scolaires :

Le Conseil municipal décide d'accorder une somme de 5 000 euros à l'école publique pour l'achat de manuels scolaires et de fournitures scolaires.

- Article 6574: frais de transport :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge :

- les frais de transport pour les sorties pédagogiques de l'école Saint-Vincent pour un montant maximum de 382 euros.

- les frais de transports des enfants de l'école publique dans le cadre d'activités sportives dans la limite de 200 euros.

- Participation communale aux frais de transport pour les centres de vacances

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de participer aux frais de transport pour les centres de vacances. Une participation de 3 euros par jour et par enfant sera accordée à tout enfant de Brézé qui participera à un camp, une colonie de vacances ou un centre aéré.

- Article 6574 : subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à l'O.G.E.C. pour le service cantine de l'école privée Saint-Vincent une subvention au titre de l'année 2010 d'un montant de 1.700 €.

- article 7311 : Contributions directes :

Sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les taux à hauteur de :

- pour la taxe d'habitation : 12,17%
- pour le foncier bâti : 18,68%
- pour le foncier non bâti : 39,72%

Ecole privée Saint Vincent

Par délibération en date du 9 Mai 2007, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait donné un avis favorable à la transformation du contrat simple de l'Ecole Privée Saint Vincent en contrat d'Association avec l'Etat. Il avait décidé de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des élèves des classes élémentaires et maternelles, résidant dans la Commune. Un contrat d'association a donc été signé entre l'Ecole Saint Vincent et l'Etat le 28 Janvier 2008.

Cette évolution permet notamment d'améliorer le statut des personnels des écoles privées tant au niveau de leur carrière que de leur rémunération.

Les services de la Direction Diocésaine et la Commune de BREZE se sont accordées sur un forfait communal de 770,23€ soit un total de 28 500€ pour l'année scolaire 2009/2010.

Répartition des Subventions 2009

Le Conseil municipal DECIDE de répartir de la façon suivante entre les Organismes et Société mentionnés, la subvention inscrite au Budget Primitif 2009 à savoir :

➤ 001 - ADMR :	2 045,00€
➤ 002 - AFORBAT :	30,00€
➤ 003 - Paralysés de France :	32,00€
➤ 004 - Amicale Secrétaire de Mairie :	16,00€
➤ 005 - Handisports :	23,00€
➤ 006 - Chambre des Métiers Angers :	20,00€
➤ 007 - Maison Familiale "La Rousselière":	30,00€
➤ 008 - Collège « Les Ardilliers » :	20,00€
➤ 009 - Maison familiale « la Riffaudière »	40,00€

➤ 010 - Maison familiale « le Cèdre »	10,00€
➤ 011 - Maison familiale VERNEIL	10,00€
➤ 012 - Maison familiale de St Lambert	20,00€
➤ 013 - Maison Esfora Vendée	10,00€
➤ 014 - Société de chasse :	92,00€
➤ 015 - APE Saint Vincent projet pédagogique :	800,00€
➤ 016 - Subvention transport APE Saint Vincent:	450,00€
➤ 017 - Coopération École publique :	305,00€
➤ 018 -Collège Saint Louis Enfant HERBERT :	676,00€
➤ 019 - US Brézé St Cyr Danse :	310,00€
➤ 020 - Haiti :	500,00€
➤ 021 - Brézé Omnisports loisirs foot :	1 200,00€
➤ 022 - Brézé Omnisports loisirs judo :	754,00€
➤ 023 - Brézé Omnisports loisirs cyclo :	82,00€
➤ 024 - Brézé BOL Gymnastique :	368,00€
➤ 025 - Brézé Tennis Club :	596,00€
➤ 026 - Club Primevère :	46,00€
➤ 027 - Action École publique (tennis ou judo) :	800,00€
➤ 028 - Bibliothèque École Saint Vincent :	305,00€
➤ 029 - Ligue contre le cancer :	30,00€
➤ 030 - APE Ecole du Chat Perché :	16,00€
➤ 031 - Ecole Saint-Vincent Informatique :	500,00€
➤ 032 - Société « La Renaissance »	50,00€
➤ 033 - Comité des fêtes :	1 800,00€
➤ 034 - Subvention théâtre	150,00€
➤ 035 - Centre Aérés :	1 160,00€
➤ 036 - divers :	485,00€€
➤ 037 - OGEC Cantine 2009 :	1 700,00€
➤ 038 - U.S. Brézé Loisirs :	16,00€
➤ 039 - Convention Ecole Saint Vincent :	28 500,00€
TOTAL	44 000,00€

Le Total des subventions qui s'élève à 44 000,00€ sous réserve que le nombre d'enfants ou d'adhérents, est juste au BP 2010

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22H

Les Membres du Conseil municipal :

NIORT André	BOUTEILLER Guy	VASSEUR Nathalie	DENIS Michel	BOURDIN Régis Décédé
BEAUCHENE Damien	GUILLOT Jean-François Excusé	MAURICET Jean-Paul	BERTHOME Laurence	POROU Noël
BRUNET Nadine	LE ROUX Marguerite	BOISGARD Thierry	LACASSIN Nelly	ONILLON Florence